

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE
2014/2015**

1- Horaires

Les cours ont lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- le matin de 8 h 30 à 11 h 45
- l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

Les portes de l'école sont ouvertes :

- le matin à 8 h 20 et à 11 h 40.
- l'après-midi à 13 h 20 et à 16 h 25.

Il est demandé de respecter scrupuleusement ces horaires.

Après la fermeture de la porte (rue Ernest Ranson), les enfants de maternelles seront conduits par Mme Beun dans leur classe.

2- Fonctionnement

Entrées et sorties

Seuls les parents des classes maternelles entrent dans l'école pour amener ou reprendre leur(s) enfants(s) auprès de leur enseignante :

- soit dans les classes pour M^{lle} François (M 1) et M^{lle} Leroy (M 2)
- soit dans la salle de motricité pour M^{me} Jospin (M 3) et M^{me} Canler (M 4), (entrée par la cour de l'école)

Ensuite, ils ressortent de l'école même s'ils ont des enfants scolarisés en primaire.

Pour tous les élèves du primaire, les parents déposent ou récupèrent leur(s) enfant(s) à la porte de l'école.

Garderies

Les enfants s'installent et travaillent dans le calme.

Matin : Elle se déroule **de 7h45 à 8h20** dans la salle de motricité où les parents amènent leurs enfants. Ils ne peuvent rester seuls dans la cour sans surveillance.

Soir : Elle a lieu **de 16h45 à 18h15 dans la salle de motricité** où les parents récupèrent leur(s) enfant(s) dès leur arrivée.

Cantine

Tous les élèves ont leur carte personnelle, aussi bien les demi-pensionnaires que ceux qui prennent un repas occasionnellement.

3- Fréquentation

Toute absence doit être signalée le jour même puis justifiée par écrit sur papier libre, quels que soient le niveau de classe et la durée de l'absence.

L'inscription à l'école maternelle implique une fréquentation régulière.

Les absences non justifiées ne peuvent être acceptées car celles-ci perturbent et nuisent au bon déroulement de la scolarité de votre enfant, il en est de même pour les vacances prises sur le temps scolaire.

Un enfant ne peut quitter l'école avant l'heure de sortie soit 11h45 ou 16h30.

Tout enfant atteint d'une maladie contagieuse doit être gardé à la maison jusqu'à ce que tout risque de contagion soit écarté, les parents voudront bien le signaler à l'enseignant. En cas de maladie, il est demandé aux parents de voir avec le médecin pour un traitement le matin avant l'arrivée à l'école et le soir après l'école. ***Aucun médicament ne peut être donné ni par les enseignants ni par les secrétaires.***

4- Tenue

Une tenue simple et correcte est exigée de tous (pas de tongs, pas de brassière, pas de dos nu,...). Les bijoux sont acceptés dans la mesure où ils sont discrets (pas de grandes boucles d'oreilles qui en plus peuvent être dangereuses lors des activités sportives)

5- Goûters

Les élèves peuvent, s'ils le désirent et avec votre accord, apporter un goûter (pas de chips, ni graines de tournesol ni bonbons) et une petite bouteille d'eau pour les récréations.

Les chewing-gums et les sucettes sont interdits.

Pour les classes de M1, M2 et M3, chaque enseignante organise un goûter collectif, vous voudrez bien vous rapprocher de l'enseignante de votre enfant.

6- Relations entre les familles et les enseignants

Le *cahier de liaison* ou *l'agenda* servent de lien entre les parents et les enseignants. Les différentes circulaires qui y seront collées doivent être signées.

Il est à consulter et à signer tous les jours.

Pour rencontrer l'enseignant de votre enfant, vous prenez rendez-vous directement avec celui-ci ou par le biais de l'agenda ou du cahier de liaison.

Pour rencontrer la directrice, vous prenez rendez-vous au secrétariat.

7- Matériel

Les parents veillent au bon état du matériel et des livres distribués en début d'année. Ces derniers doivent être obligatoirement recouverts et marqués au nom de l'enfant. Ils seront facturés en cas de perte ou de détérioration.

Les parents voudront bien s'assurer que l'enfant n'apporte à l'école que le matériel scolaire demandé (pas de jouet, pas de tétine, pas de gadget...). Les téléphones portables sont interdits, ils seront confisqués et remis aux parents par la directrice.

En cas d'oubli, nous vous demandons de ne pas revenir porter le matériel manquant au secrétariat : c'est une façon d'aider votre enfant à être responsable et devenir autonome.

Les enfants du CP au CM2 peuvent rapporter, sous leur seule responsabilité, des billes, un ballon en mousse, des cordes à sauter... pour les récréations.

Les objets de valeur ne sont pas indispensables à l'école, en cas de perte aucune réclamation ne sera acceptée.

8- Sanctions

Les sanctions varieront selon la gravité de la faute, elles seront notifiées par écrit dans le cahier de liaison ou l'agenda et devront être signées par les responsables légaux .

Ce règlement sera lu dans toutes les classes et transmis aux parents d'élèves.

Mme Philipson et l'équipe enseignante.